

FICHE ACTION
2.4.1
**ACCOMPAGNER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES
VERS UNE LOGISTIQUE URBAINE PLUS DURABLE**

- **Orientation stratégique :** Réussir la transition écologique et améliorer la qualité de l'air en favorisant les mobilités durables
- **Objectif opérationnel :** 2.4 Organiser les mobilités sur le territoire
- **Objectifs transversaux :** 1.1 S'engager en faveur de la qualité de l'air et la réduction des nuisances sonores
4.1 Développer des stratégies partenariales et renforcer les coopérations

Type d'action

- ✓ Atténuation
- ✓ Adaptation
- ✓ Qualité de l'air
- ▢ Études
- ▢ Action impliquant la population

Priorité :

- Incidence sur l'environnement :**
- Incidence sur les populations :**
- Coût de l'action :**
- Moyens humains :**

Références

- ODD-ONU : 3-7-9-11-12-13
- SRCAE : Orientations TRA1.1 TRA2.2
- PCAEM : Action AIR3
- PPA : Défi Transport 7
- En lien avec l'action :** 1.1.1, 4.1.2

PILOTAGE DE L'ACTION : Mission Développement Durable

PARTENAIRES :

Chambre de Commerce et d'industrie, clubs d'entrepreneurs, Région IDF, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Métropole du Grand Paris, acteurs économiques du Territoire,


SERVICES MOBILISÉS :

Direction du Développement Économique et de l'Emploi

Contexte - Enjeux

Source d'encombrement du trafic routier, de nuisances sonores et de pollution atmosphérique, le transport et la livraison des marchandises dans les zones urbaines produisent d'importantes dégradations de l'environnement urbain et de la qualité de vie des habitants. La distribution des produits de consommation par des véhicules poids lourds de fort tonnage, notamment sur le dernier kilomètre, est particulièrement gênant pour les riverains et coûteux pour la collectivité en terme d'entretien de la voirie, d'exploitation et de maintenance du réseau viaire.

Le coût social généré reste difficile à estimer financièrement, mais peut être évalué sur des critères de dégradation de la qualité de vie, trouble du sommeil et de respect de la santé publique.

Dans ce contexte, le territoire souhaite :

- réduire les déplacements liés à la logistique en ville
- trouver des solutions de livraison plus propres et adaptées au contexte urbain.

Modalités de mise en œuvre :**1. SENSIBILISER LES PROFESSIONNELS DU TERRITOIRE AUX ENJEUX DE LA GESTION DU DERNIER KILOMÈTRE**

- Diagnostic auprès des commerçants et des entreprises du territoire pour dresser un état des lieux des pratiques actuelles
- Lancement d'une concertation avec les professionnels du Territoire pour définir les moyens d'actions les mieux adaptés

2. PROPOSER UNE CHARTE DE LIVRAISON PRIVILÉGIANT UNE LOGISTIQUE SOBRE ET DÉCARBONÉE

- Rédaction de la charte en partenariat avec les acteurs économiques du Territoire

Résultats attendus :

- Réduction des pollutions et nuisances liées à la logistique urbaine

**Indicateurs :**

Nombre de professionnels prenant part à la concertation

Nombre d'entreprises signataires de la Charte

**Calendrier**

2019-
2025

A DÉFINIR

